

Bordereau attestant l'exactitude des informations - METZ - 5751 - Documents comptables (B-S) -
Dépôt le 24/06/2025 - 2596 - 2012 B 00435 - 750 787 681 - A-TECH

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS A-TECH		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois*		12	
Adresse de l'entreprise		ZI du MALAMBAS 57280 HAUCONCOURT		Durée de l'exercice précédent*		12	
Numéro SIRET*		7 5 0 7 8 7 6 8 1 0 0 0 1 4		Néant		☐	
				Exercice N clos le,		31/12/2023	
		Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3	
Capital souscrit non appelé		(I) AA					
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC			
		Frais de développement *	CX	CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	978	978	
		Fonds commercial (1)	AH	AI			
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	4 117	4 117	
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO			
		Constructions	AP	AQ			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	77 633	58 467	19 166
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	588 585	402 289	186 296
		Immobilisations en cours	AV	AW			
		Avances et acomptes	AX	AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT			
		Autres participations	CU	CV			
		Créances rattachées à des participations	BB	BC			
		Autres titres immobilisés	BD	BE			
		Prêts	BF	BG			
		Autres immobilisations financières*	BH	BI	10 080		
TOTAL (II)		BJ	BK	681 394	461 734	219 659	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM			
		En cours de production de biens	BN	BO			
		En cours de production de services	BP	BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS			
		Marchandises	BT	BU			
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BU	BW			
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	22 771	2 236 717	
		Autres créances (3)	BZ	CA		696 215	
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : ...)	CD	CE			
		Disponibilités	CF	CG	1 107 418	1 107 418	
	Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	13 221	13 221	
TOTAL (III)		CJ	CK	22 771	4 053 573		
Frais d'émission d'emprunt à étaler		(IV) CW					
Primes de remboursement des obligations		(V) CM					
Ecart de conversion actif*		(VI) CN					
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	4 757 739	IA	484 505	4 273 233	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	(3) Part à plus d'un an		CR		
Clause de réserve de propriété :*		Immobilitations :	Stocks :		Créances :		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS A-TECH		Néant ☐ *	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 1 000 000)			DA	1 000 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC	
	Réserve légale (3)			DD	16 716
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)			DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)			DG	334 000
	Report à nouveau			DH	75
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	127 463
	Subventions d'investissement			DJ	
	Provisions réglementées *			DK	
	TOTAL (I)			DL	1 478 255
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM	
	Avances conditionnées			DN	
TOTAL (II)			DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP	
	Provisions pour charges			DQ	
	TOTAL (III)			DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS	
	Autres emprunts obligataires			DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	65 216
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV	26 703
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	2 357 772
	Dettes fiscales et sociales			DY	330 546
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ	4 800
	Autres dettes			EA	9 939
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB	
TOTAL (IV)			EC	2 794 978	
Ecart de conversion passif* (V)			ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	4 273 233	
RENVIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		1B	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
			Ecart de réévaluation libre	1D	
			Réserve de réévaluation (1976)	1E	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	2 758 609
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	3 803	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS A-TECH							Néant ☐ *	
		Exercice N						
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC		
	Production vendue { biens * services *	FD		FE		FF		
		FG	7 232 854	FH	10 777	FI	7 243 631	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	7 232 854	FK	10 777	FL	7 243 631	
	Production stockée*				FM			
	Production immobilisée*				FN			
	Subventions d'exploitation				FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)				FP	146 261		
	Autres produits (1) (11)				FQ			
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	7 389 893
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*						FS	
	Variation de stock (marchandises)*						FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*						FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*						FW	5 488 336
	Impôts, taxes et versements assimilés*						FX	28 319
	Salaires et traitements*						FY	1 096 631
	Charges sociales (10)						FZ	467 937
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* (dont amortissement du fonds de commerce (art. 39, 1-2° al.3 du CGI) HS) - dotations aux provisions*				GA	91 830	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GB		
		Pour risques et charges : dotations aux provisions				GC	11 583	
	Autres charges (12)						GD	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GE	20 525
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GF	7 205 163
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)						GG	184 729
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)						GH	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GI	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GJ	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GK	
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GL	285
	Différences positives de change						GM	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GN	
Total des produits financiers (V)						GO		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*						GP	285
	Intérêts et charges assimilées (6)						GQ	
	Différences négatives de change						GR	3 259
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GS	
	Total des charges financières (VI)						GT	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GU	3 259	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GV	(2 974)	
						GW	181 755	

(RENVOIS voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise		SAS A-TECH		Néant ☐ *			
				Exercice N			
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB	8 250		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD	8 250		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	225		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF	14 290		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	14 515		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	(6 265)		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)				HK	48 026		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	7 398 429		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	7 270 965		
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	127 463		
RENOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO		
	(2) Dont	produits de locations immobilières			HY		
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IG		
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *			HP	235 128	
		- Crédit-bail immobilier			HQ		
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH		
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ		
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK		
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)			HX		
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			RC		
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquiés D)			RD		
	(9)	Dont transferts de charges			A1	75 261	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)			A2		
		(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS) A5					
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3		
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4		
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :	facultatives	A6	obligatoires	A9	
			Dont cotisations facultatives Madelin	A7	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A8	
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :				Exercice N	
				Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
Pénalités, amendes fiscales et pénales				225			
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés				14 290			
Produits des cessions d'éléments d'actif					8 250		
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N			
				Charges antérieures	Produits antérieurs		

A-TECH**Règles et méthodes comptables**

Désignation de la société : SAS A-TECH

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2023, dont le total est de 4 273 234 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 127 464 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 11/04/2024 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2023 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

CERTIFIÉ**SINCÈRE et CONFORME**

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

A-TECH**Règles et méthodes comptables****Amortissements**

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire et dégressif en fonction de la durée de vie prévue.

*** Concessions, logiciels et brevets :**

Les logiciels sont amortis selon la législation en vigueur

*** Installations techniques : 5 à 10 ans***** Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans***** Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans***** Matériel de transport : 4 à 5 ans***** Matériel de bureau : 5 à 10 ans***** Matériel informatique : 3 ans***** Mobilier : 10 ans**

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

A-TECH



Règles et méthodes comptables

A-TECH

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentatio	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	5 095			5 095
Immobilisations incorporelles	5 095			5 095
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	76 812	6 231	5 410	77 633
- Installations générales, agencements aménagements divers	31 556			31 556
- Matériel de transport	479 973	89 697	29 090	540 580
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	16 553	2 581	2 684	16 450
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	604 894	98 509	37 184	666 219
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	10 080			10 080
Immobilisations financières	10 080			10 080
ACTIF IMMOBILISE	620 069	98 509	37 184	681 394

A-TECH

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		98 509		98 509
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		98 509		98 509
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		29 090		29 090
Scissions				
Mises hors service		8 094		8 094
Diminutions de l'exercice		37 184		37 184

Immobilisations incorporelles

Les logiciels sont amortis selon la législation en vigueur

Amortissements des immobilisations

A-TECH

Notes sur le bilan

	Au début de l'exercice	Augmentatio	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	978			978
Immobilisations incorporelles	978			978
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	52 720	11 157	5 410	58 467
- Installations générales, agencements aménagements divers	14 110	2 766		16 875
- Matériel de transport	310 925	76 281	14 799	372 407
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	14 065	1 627	2 684	13 008
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	391 819	91 830	22 893	460 756
ACTIF IMMOBILISE	392 797	91 830	22 893	461 734

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 2 979 006 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	10 080		10 080
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	2 259 489	2 186 718	72 771
Autres	696 216	696 216	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	13 222	13 222	
Total	2 979 006	2 896 155	82 851
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

A-TECH

 Notes sur le bilan

Produits à recevoir

	Montant
CLIENTS FACT. A ETABLIR	376 507
FOURN.RRR A OBTENIR	344 818
ORG.SOC.PDTS A RECEVOIR	838
DIVERS PDTS A RECEVOIR	55 762
Total	777 924

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 1 000 000,00 euros décomposé en 100 000 titres d'une valeur nominale de 10,00 euros.

Liste des propriétaires du capital

	% de détention	Nombre de p ou d'actions
I. PERSONNES MORALES		
STRADEST PARTICIPATION 57280 HAUCONCOURT	80,00	80 000,00
KARP-KNEIP PARTICIPATIONS 99999 LUXEMBOURG	20,00	20 000,00
II. PERSONNES PHYSIQUES		

A-TECH



Notes sur le bilan

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercic	Dotations de l'exercic	Reprises utilisées de l'exercic	Reprises non utilisée de l'exercic	Provisions à la fin de l'exercic
Litiges Garanties données aux clients Pertes sur marchés à terme Amendes et pénalités Pertes de change Pensions et obligations similaires Pour impôts Renouvellement des immobilisations Gros entretien et grandes révisions Charges sociales et fiscales sur congés à payer Autres provisions pour risques et charges	71 000		71 000		
Total	71 000		71 000		
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice : Exploitation Financières Exceptionnelles			71 000		

A-TECH

 Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 2 794 978 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un a	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	3 803	3 803		
- à plus de 1 an à l'origine	61 413	25 044	36 369	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 357 772	2 357 772		
Dettes fiscales et sociales	330 547	330 547		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	4 800	4 800		
Autres dettes (**)	36 643	36 643		
Produits constatés d'avance				
Total	2 794 978	2 758 609	36 369	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	47 000			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	15 583			
(**) Dont envers les associés	26 704			

Charges à payer

	Montant
FOURN.FACT.NON PARVENUES	82 222
BANQUES AGIOS COURUS	3 803
ETAT CHARGES A PAYER	6 111
CLIENTS AVOIRS A ETABLIR	5 052
DIVERS CHARGES A PAYER	1 133
Total	98 321

A-TECH



Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTAT.D AVANCE	13 222		
Total	13 222		

A-TECH **Notes sur le compte de résultat****Charges et produits d'exploitation et financiers****Rémunération des commissaires aux comptes**

Les honoraires H.T du commissaire aux comptes s'élèvent à 3540€

Charges et Produits exceptionnels**Résultat exceptionnel****Opérations de l'exercice**

	Charges	Produits
Pénalités, amendes fiscales et pénales	225	
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	14 291	
Produits des cessions d'éléments d'actif		8 250
TOTAL	14 516	8 250

A-TECH

**Autres informations****Engagements financiers****Engagements donnés**

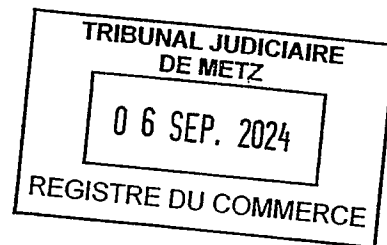
	Montant en euros
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	
Engagements de crédit-bail mobilier	699 325
Engagements de crédit-bail immobilier	
<i>INTERETS A ECHOIR SUR EMPRUNT</i>	3 631
Autres engagements donnés	3 631
Total	702 956
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

Crédit-Bail

A-TECH

Autres informations

	Terrains	Constructio	Matériel Outillage	Autres	Total
Valeur d'origine			120 000	1 192 470	1 312 470
Cumul exercices antérieurs			74 970	338 123	413 092
Dotations de l'exercice			21 818	206 465	228 283
Amortissements			96 788	544 588	641 376
Cumul exercices antérieurs			66 086	350 665	416 751
Exercice			22 029	211 859	233 888
Redevances payées			88 115	562 524	650 639
A un an au plus			22 029	221 393	243 422
A plus d'un an et cinq ans au plus				444 842	444 842
A plus de cinq ans					
Redevances restant à payer			22 029	666 235	688 264
A un an au plus			1 200	1 489	2 689
A plus d'un an et cinq ans au plus				8 372	8 372
A plus de cinq ans					
Valeur résiduelle			1 200	9 861	11 061
Montant pris en charge dans l'exercice			22 029	213 100	235 128



A-TECH
Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 000 euros
Siège social : Zone industrielle du Malambas, 57280 HAUCONCOURT
750 787 681 RCS METZ

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 28 juin 2024

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2023 s'élevant à 127 463,65 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	127 463,65 euros
A la réserve légale	6 373,19 euros
Solde	121 090,46 euros

Auquel s'ajoute :

Le report à nouveau antérieur	75,42 euros
Pour former un bénéfice distribuable de	121 165,88 euros

Pour un montant de 121 000,00 euros au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 455 000,00 euros et pour un montant de 165,88 euros au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à 165,88 euros.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

- Exercice clos le 31 décembre 2020 :
200 000,00 euros, soit 4,00 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 200 000,00 euros
- Exercice clos le 31 décembre 2021 :
200 000,00 euros, soit 4,00 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 200 000,00 euros
- Exercice clos le 31 décembre 2022 : Néant

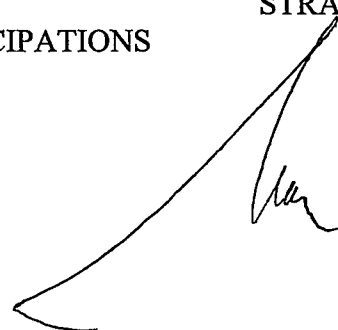
Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 28 juin 2024

Cette résolution est adoptée / ~~rejetée~~ par 1000 voix ayant voté pour, 0 voix ayant voté contre et 0 voix s'étant abstenues.

Certifié conforme
La Présidente

Société
PARTICIPATIONS

STRADEST



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2023

A-TECH

Société par Actions Simplifiée au capital de 1 000 000 €
Zone Industrielle du Malambas
57280 HAUCONCOURT
RCS METZ 750 787 681

Aux associés de la S.A.S A-TECH,

Déposé au greffe du Tribunal Judiciaire
sous le N°
Metz, le.....
Le Greffier

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société A-TECH relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.



Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinionRéférentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Créances clients :

Les créances clients dont le montant net figurant au bilan au 31 décembre 2023 s'établit à 2 236 718 euros sont valorisées à leur valeur nominale et dépréciées sur la base de leur valeur d'inventaire, selon les modalités décrites au paragraphe « Créances » des règles et méthodes comptables de l'annexe.

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, en particulier la prise en considération du risque de non-recouvrement des créances.

Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé au contrôle des documents adressés à l'organe appelé à statuer sur les comptes, conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Présidente.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Nancy, le 13 juin 2024

BATT AUDIT
Isabelle SAGOT



Commissaire aux Comptes

A-TECH


 Bilan

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net au 31/12/23	Net au 31/12/22
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Concessions, brevets et droits assimilés	978	978		
Autres immobilisations incorporelles	4 117		4 117	4 117
Immobilisations corporelles				
Installations techniques, matériel et outillage	77 633	58 467	19 166	24 093
Autres immobilisations corporelles	588 586	402 289	186 296	188 982
Immobilisations financières				
Autres immobilisations financières	10 080		10 080	10 080
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	681 394	461 734	219 660	227 272
Stocks				
Créances				
Clients et comptes rattachés	2 259 489	22 771	2 236 718	2 230 172
Fournisseurs débiteurs	344 818		344 818	264 186
Personnel	5 208		5 208	10 664
Etat, Impôts sur les bénéfices	34 921		34 921	35 177
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	255 507		255 507	266 012
Autres créances	55 762		55 762	56 186
Divers				
Disponibilités	1 107 419		1 107 419	573 265
Charges constatées d'avance	13 222		13 222	12 470
TOTAL ACTIF CIRCULANT	4 076 345	22 771	4 053 574	3 448 132
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	4 757 739	484 506	4 273 234	3 675 404

A-TECH



Bilan

	Net au 31/12/23	Net au 31/12/22
PASSIF		
Capital social ou individuel	1 000 000	1 000 000
Réserve légale	16 716	5 000
Autres réserves	334 000	110 000
Report à nouveau	75	1 467
Résultat de l'exercice	127 464	234 324
TOTAL CAPITAUX PROPRES	1 478 255	1 350 792
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		71 000
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		71 000
<i>Emprunts</i>	61 413	29 996
<i>Découverts et concours bancaires</i>	3 803	4 260
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	65 216	34 256
Emprunts et dettes financières diverses - Associés	26 704	103 852
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 357 772	1 860 134
<i>Personnel</i>	4 287	623
<i>Organismes sociaux</i>	115 936	109 337
<i>Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires</i>	197 565	76 105
<i>Autres dettes fiscales et sociales</i>	12 759	4 787
Dettes fiscales et sociales	330 547	190 852
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	4 800	
Autres dettes	9 939	64 518
TOTAL DETTES	2 794 978	2 253 613
TOTAL PASSIF	4 273 234	3 675 404

A-TECH



Compte de résultat

	du 01/01/23 au 31/12/23 12 mois	du 01/01/22 au 31/12/22 12 mois	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
PRODUITS				
Production vendue	7 243 632	7 836 236	-592 605	-7,56
Autres produits	146 262	190 418	-44 156	-23,19
Total	7 389 893	8 026 654	-636 760	-7,93
CONSOMMATION M/SES & MAT				
Autres achats & charges externes	5 488 337	6 266 050	-777 713	-12,41
Total	5 488 337	6 266 050	-777 713	-12,41
MARGE SUR M/SES & MAT	1 901 557	1 760 604	140 953	8,01
CHARGES				
Impôts, taxes et vers. assim.	28 319	29 174	-855	-2,93
Salaires et Traitements	1 096 631	816 370	280 261	34,33
Charges sociales	467 937	414 374	53 563	12,93
Amortissements et provisions	103 413	171 512	-68 098	-39,70
Autres charges	20 526	9 295	11 231	120,82
Total	1 716 827	1 440 725	276 102	19,16
RESULTAT D'EXPLOITATION	184 730	319 878	-135 148	-42,25
Produits financiers	286	282	3	1,21
Charges financières	3 260	2 435	825	33,87
Résultat financier	-2 974	-2 153	-821	38,15
RESULTAT COURANT	181 756	317 725	-135 970	-42,79
Produits exceptionnels	8 250	270 120	-261 870	-96,95
Charges exceptionnelles	14 516	270 575	-256 059	-94,64
Résultat exceptionnel	-6 266	-455	-5 811	NS
Impôts sur les bénéfices	48 026	82 946	-34 920	-42,10
RESULTAT DE L'EXERCICE	127 464	234 324	-106 861	-45,60



Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS A-TECH

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2023, dont le total est de 4 273 234 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 127 464 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 11/04/2024 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2023 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.



Règles et méthodes comptables

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire et dégressif en fonction de la durée de vie prévue.

* Concessions, logiciels et brevets :

Les logiciels sont amortis selon la législation en vigueur

* Installations techniques : 5 à 10 ans

* Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans

* Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans

* Matériel de transport : 4 à 5 ans

* Matériel de bureau : 5 à 10 ans

* Matériel informatique : 3 ans

* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.



Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentatio	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	5 095			5 095
Immobilisations incorporelles	5 095			5 095
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	76 812	6 231	5 410	77 633
- Installations générales, agencements aménagements divers	31 556			31 556
- Matériel de transport	479 973	89 697	29 090	540 580
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	16 553	2 581	2 684	16 450
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	604 894	98 509	37 184	666 219
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	10 080			10 080
Immobilisations financières	10 080			10 080
ACTIF IMMOBILISE	620 069	98 509	37 184	681 394



Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		98 509		98 509
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		98 509		98 509
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		29 090		29 090
Scissions				
Mises hors service		8 094		8 094
Diminutions de l'exercice		37 184		37 184

Immobilisations incorporelles

Les logiciels sont amortis selon la législation en vigueur

Amortissements des immobilisations



Notes sur le bilan

	Au début de l'exercice	Augmentatio	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	978			978
Immobilisations incorporelles	978			978
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	52 720	11 157	5 410	58 467
- Installations générales, agencements aménagements divers	14 110	2 766		16 875
- Matériel de transport	310 925	76 281	14 799	372 407
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	14 065	1 627	2 684	13 008
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	391 819	91 830	22 893	460 756
ACTIF IMMOBILISE	392 797	91 830	22 893	461 734

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 2 979 006 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	10 080		10 080
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	2 259 489	2 186 718	72 771
Autres	696 216	696 216	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	13 222	13 222	
Total	2 979 006	2 896 155	82 851
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

A-TECH

**Notes sur le bilan****Produits à recevoir**

	Montant
CLIENTS FACT. A ETABLIR	376 507
FOURN.RRR A OBTENIR	344 818
ORG.SOC.PDTS A RECEVOIR	838
DIVERS PDTS A RECEVOIR	55 762
Total	777 924

Capitaux propres**Composition du capital social**

Capital social d'un montant de 1 000 000,00 euros décomposé en 100 000 titres d'une valeur nominale de 10,00 euros.

Liste des propriétaires du capital

	% de détention	Nombre de p ou d'actions
I. PERSONNES MORALES		
STRADEST PARTICIPATION 57280 HAUCONCOURT	80,00	80 000,00
KARP-KNEIP PARTICIPATIONS 99999 LUXEMBOURG	20,00	20 000,00
II. PERSONNES PHYSIQUES		



Notes sur le bilan

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisée de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales					
sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges	71 000		71 000		
Total	71 000		71 000		
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation			71 000		
Financières					
Exceptionnelles					



Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 2 794 978 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un a	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	3 803	3 803		
- à plus de 1 an à l'origine	61 413	25 044	36 369	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 357 772	2 357 772		
Dettes fiscales et sociales	330 547	330 547		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	4 800	4 800		
Autres dettes (**)	36 643	36 643		
Produits constatés d'avance				
Total	2 794 978	2 758 609	36 369	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	47 000			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	15 583			
(**) Dont envers les associés	26 704			

Charges à payer

	Montant
FOURN.FACT.NON PARVENUES	82 222
BANQUES AGIOS COURUS	3 803
ETAT CHARGES A PAYER	6 111
CLIENTS AVOIRS A ETABLIR	5 052
DIVERS CHARGES A PAYER	1 133
Total	98 321



Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTAT.D AVANCE	13 222		
Total	13 222		

A-TECH



Notes sur le compte de résultat

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Les honoraires H.T du commissaire aux comptes s'élèvent à 3540€

Charges et Produits exceptionnels

Résultat exceptionnel

Opérations de l'exercice

	Charges	Produits
Pénalités, amendes fiscales et pénales	225	
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	14 291	
Produits des cessions d'éléments d'actif		8 250
TOTAL	14 516	8 250



Autres informations

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en euros
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	
Engagements de crédit-bail mobilier	699 325
Engagements de crédit-bail immobilier	
<i>INTERETS A ECHOIR SUR EMPRUNT</i>	3 631
Autres engagements donnés	3 631
Total	702 956
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

Crédit-Bail



Autres informations

	Terrains	Constructio	Matériel Outillage	Autres	Total
Valeur d'origine			120 000	1 192 470	1 312 470
Cumul exercices antérieurs			74 970	338 123	413 092
Dotations de l'exercice			21 818	206 465	228 283
Amortissements			96 788	544 588	641 376
Cumul exercices antérieurs			66 086	350 665	416 751
Exercice			22 029	211 859	233 888
Redevances payées			88 115	562 524	650 639
A un an au plus			22 029	221 393	243 422
A plus d'un an et cinq ans au plus				444 842	444 842
A plus de cinq ans					
Redevances restant à payer			22 029	666 235	688 264
A un an au plus			1 200	1 489	2 689
A plus d'un an et cinq ans au plus				8 372	8 372
A plus de cinq ans					
Valeur résiduelle			1 200	9 861	11 061
Montant pris en charge dans l'exercice			22 029	213 100	235 128